

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT PAIÉES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce cas ; Et du droit de modifier le texte des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 DÉCEMBRE

LA LOI ANTIPATRIOTIQUE

Gambetta a dit dans son langage d'épicière : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation ». Certains admirent cette parole. Ils la trouvent profonde alors qu'elle est simplement monstrueuse. Si, à l'étranger, le catholicisme rend des services éminents, nécessaires, à la cause de l'influence nationale et de la grandeur française, comment qualifier la conduite de ces « patriotes » qui, en récompense de ses bienfaits, l'insultent, le persécutent et le proscrirent en France ?

Mais, dans son révoltant cynisme, la formule de Gambetta rend du moins quelque justice à la bienfaitrice puissance de la religion catholique et n'accuse que l'ingratitude républicaine. Nos radicaux la désavouent. Ils ont fait de « l'anticléricalisme » une denrée coloniale. Ils exportent la persécution.

Lundi, M. Lefèvre-Pontalis a vainement soulevé un amendement aux termes duquel, après un an de service, des dispenses pouvaient être accordées, en temps de paix, aux instituteurs laïques, aux novices des congrégations d'enseignement et aux élèves ecclésiastiques des missions d'Orient, d'Afrique, d'Amérique et des colonies. Cet amendement bien modeste a été repoussé par 347 voix contre 186, à la suite d'une singulière déclaration de M. Goblet.

M. le ministre des affaires étrangères a, d'une part, constaté les services rendus par les missionnaires, et annoncé, de l'autre, que les religieux n'avaient pas besoin d'être dispensés du service militaire pour exercer leur action. M. Goblet s'imagina peut-être qu'il sera possible à un missionnaire d'être encaserné en France et de professer en même temps dans une école en Orient, en Afrique ou en Amérique.

Le caractère antipatriotique de la loi Boulanger-Labordère est complet. Elle ne tend pas seulement à bouleverser l'armée et à

affaiblir la défense de la France continentale, elle prétend encore détruire l'influence française à l'étranger.

LETTRE PARLEMENTAIRE

DANS LES COULOIRS. — Aucune commission, point d'informations intéressantes au lendemain de Noël ; aussi les conversations des rares visiteurs avaient-elles trait uniquement à l'élection législative de la Seine. Les ministres réunis mardi au ministère de l'intérieur — ces laborieux radicaux ne se reposent même point le jour de Noël, mais ne craignent pas de perdre des semaines entières à se promener d'un bout à l'autre du pays — n'ont pu s'entendre. Les uns ont peur d'une élection parisienne, les autres voudraient bien ne point paraître avoir peur. Ce n'est qu'aujourd'hui, au conseil tenu à l'Élysée, que la question sera posée et résolue en présence de M. Carnot, et que si le conseil opine en majorité en faveur de la convocation des électeurs parisiens, la date en sera fixée.

Toutes ces hésitations et ces divisions soulevaient d'ardentes récriminations. La loi existe ; elle stipule formellement le remplacement de tout député décédé, dans le délai de trois mois. Puisqu'aucune loi nouvelle n'a abrogé cette disposition, le ministre devrait-il soulever la moindre objection ?

En tout cas, les résultats probables d'une élection législative à Paris étaient fort discutés. Généralement on estime que ces résultats seraient un échec pour la politique du gouvernement républicain. Une nouvelle candidature radicale, celle du président actuel du Conseil municipal, M. Darlot. Et ce n'est point la dernière qui surgira ! Afin de couper court à toutes ces ambitions radicalo-socialistes, certains républicains ont eu l'idée de mettre en avant la candidature du général Février. Simple ballon d'essai.

INTERPELLATION BAUDRY-D'ASSON. — Dès le début de la séance du Palais-Bourbon, M. Baudry-d'Asson a posé hier une question au

ministre de l'intérieur sur l'attitude de l'administration préfectorale dans la Vendée, au cours des élections municipales. La fixation arbitraire des heures du scrutin a eu pour but, d'après l'honorable député, d'empêcher les électeurs des hameaux éloignés qui remplissent leur devoir de catholique, de remplir en même temps leurs devoirs d'électeurs. En dépit de cette tactique du projet et à cause même de cette tactique, les élections d'une commune favorables aux conservateurs, à la majorité d'une voix, ont été invalidées par le conseil d'Etat. C'est le cas de dire : De qui se moque-t-on ici ? La République qui ruine la France — rappel à l'ordre, bien entendu, du député vendéen — nous a bien été imposée et malheureusement à une voix de majorité !

Le sous-secrétaire Bourgeois n'ayant pas donné satisfaction, renvoi d'une interpellation à un mois a été adopté.

LES FOURNITURES MILITAIRES

M. Lejeune interrogeait il y a quelques jours le gouvernement au sujet de l'adjudication de fourrages militaires. M. Lejeune, — entre temps, n'a point ménagé les vérités les plus dures à la *Graineterie Française*, dont on retrouve infailliblement la main maudite chaque fois que l'approvisionnement de l'armée est mis en cause.

Mais la question de M. Lejeune avait, cette fois, un objet plus étroit et plus spécial. Le député de l'Indre se plaignait de ce que, parmi les avoines distribuées aux chevaux de troupe, figurassent d'aussi grandes quantités d'avoines étrangères.

M. de Freycinet lui a répondu que, si les avoines étrangères étaient absolument et définitivement prosrites des adjudications, il s'ensuivrait *ipso facto* pour l'Etat, c'est-à-dire pour les contribuables, un surcroît de dépenses de 800,000 fr., nécessitant des crédits équivalents.

Ne vaut-il pas mieux, dans l'intérêt général, acheter au rabais, à la condition, bien entendu, que les fournitures soient de

bonne qualité, — comme l'autorité militaire est absolument décidée à l'exiger partout et de tous avec la plus inexorable rigueur ?

M. de Freycinet avait raison, sans doute, mais M. Lejeune n'avait pas tort. On sait, en effet, que le ministre de la guerre a, jusqu'à un certain point, les mains liées, faute d'argent. Nous savons, — il l'a dit *expressis verbis* et nous lui en donnons acte, — qu'il étudie en ce moment les moyens de décentraliser les adjudications et de substituer le service en gestion directe au service à l'entreprise. Mieux vaut tard que jamais. Mais, en attendant, ce sera toujours la féodalité des accapareurs qui écrasera le marché, et les « influences étrangères » continueront à paralyser les meilleurs volontés. Le jour où la réforme que nous réclamons avec l'agriculture nationale et en son nom sera enfin devenue un fait accompli, les avoines étrangères, souvent d'une qualité si inférieure que les chevaux les refusent ou qui ne doivent leur supériorité apparente qu'à la torréfaction qui les rend plus denses peut-être, mais aussi moins nutritives, les avoines étrangères, disons-nous, ne seront plus préférées aux avoines françaises et celles-ci ne coûteront pas plus cher.

Côuteraient-elles plus cher, au surplus, que les économies réalisées par la suppression du monopole permettraient, sans surcharger le budget, de faire un sacrifice en vue de la protection du travail national.

L'AFFAIRE BEX

M. Bex s'est suicidé à Martigny, petite ville de la Suisse située sur la route du grand Saint-Bernard à Chamounix. Les détails manquent encore sur la fin tragique de l'agent de change de la rue Drouot ; on ignore notamment par quel moyen M. Bex a mis fin à ses jours.

Voici comment le parquet de Paris a appris la nouvelle :

L'administration des télégraphes avait été priée d'intercepter toutes les dépêches adressées soit à M^{me} Bex, soit à M. Riffard, quelle que fût leur provenance.

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Barneveldt reprit :

— Maurice semble avoir oublié nos vieilles querelles politiques ; mais il se rejette sur les dissidences de nos opinions religieuses ; tous les moyens lui sont bons : ou la politique a échoué, il espère que la théologie réussira.

— Il faut lutter, dit l'ambassadeur de France.

— C'est ce que nous faisons : la création des milices municipales n'a pas eu d'autre but ; mais elle a malheureusement provoqué des désordres dont Nassau a rejeté la faute sur la secte des Arminiens. Or, ici, nous sommes tous disciples d'Arminius, tandis que le stathouder tient pour Gomar. La carte théologique est la dernière que le prince d'Orange jette sur le tapis ; elle pourrait bien lui faire gagner la partie.

Barneveldt se tut.

Tous ceux qui l'entouraient comprenaient qu'il avait raison.

En ce moment, et comme tous se demandaient ce qui adviendrait des défenseurs des libertés de la

Hollande et des disciples d'Arminius, la porte du salon s'ouvrit et une femme de haute taille, pâle, belle encore sous ses habits de deuil, s'avança vers Grotius.

Dès que celui-ci la reconnut, il marcha rapidement vers elle, saisit la main qu'elle lui tendait et y posa ses lèvres.

— Madame la princesse, demanda-t-il, qui me vaut ce soir l'honneur inespéré de votre visite ?

— Le sentiment du danger qui vous menace, répondit celle que Grotius avait appelée princesse.

C'était, en effet, la veuve de Guillaume le Taciturne, princesse douairière d'Orange, qui venait d'entrer sans se faire annoncer.

— Un danger ! répéta Grotius en jetant un involontaire regard vers le petit salon où Cornélie chantaient.

— Que veut dire Votre Altesse ? demanda Barneveldt.

— Il n'y a plus ici d'Altesse, répliqua la veuve de Guillaume ; oubliez que je fus la femme de votre duc, pour ne voir en moi qu'une amie dévouée, qu'une Française, sincère amie de la Hollande...

Eh bien ! continua-t-elle, je viens vous dire : fuyez... Grotius, la France vous aime, Louis XIII vous attend ; portez dans cette patrie des lettres votre génie que nous ne méritons plus de posséder... Quittez-nous aussi, Voudel, vous qui fondez

la langue dramatique en Hollande, et dont les poèmes iront à la postérité. Exilez-vous, Barneveldt l'héroïque patriote ! La Hollande devient marâtre et ne sait pas défendre ses enfants. Ledenberg, Hoogenborts, quittez-nous tous. Le sol brûle sous vos pieds, les juges sont gagnés ; la lutte est impossible, impossible, entendez-vous !

Barneveldt s'inclina profondément devant la veuve du Taciturne.

— Vous êtes une noble femme et un grand cœur, lui dit-il, princesse. Vous épuisez votre cassette en aumônes, et vous usez de votre influence pour réparer les injustices commises. Vous êtes la digne fille d'un grand homme, la digne héritière d'un illustre martyr. Merci du fond du cœur, madame, merci...

— Vous suivrez mon conseil, Barneveldt ? demanda la princesse.

— J'écouterai la voix de ma conscience avant de suivre les avis de votre bonté.

— Et vous, Grotius ?

— Jamais je ne quitterai Barneveldt.

— Voudel, Ledenberg, Hoogenborts, allez-vous répondre la même chose ? Je vous répète que j'ai peur... Ma démarche vous le prouve assez, n'est-ce pas ? Je tremble pour chacun de vous...

— Nous tomberons ensemble, fit Hoogenborts.

— Un pacte de solidarité est conclu entre nous, ajouta Ledenberg.

— Hélas ! murmura la princesse en se tordant les mains avec un geste désespéré.

— Nous nous souviendrons, fit Grotius, oui, nous nous souviendrons toujours que vous avez daigné nous prévenir.

La princesse tendit à Barneveldt et à Grotius ses mains loyales.

— Je suis à vous, dit-elle, à vous, en dépit du rang auquel on fit monter Guillaume de Nassau, à vous, puisque je suis pour la justice et la liberté.

Elle n'en put dire davantage. La jeune femme de Grotius, trouvant que la causerie politique se prolongeait outre mesure, quittait le petit salon pour rentrer dans la vaste pièce où se tenaient les amis de Barneveldt. Marie reconnut du premier regard la princesse d'Orange et courut à elle avec un élan d'affection et de respect.

La veuve du Taciturne l'embrassa tendrement, et toutes deux s'entretenaient à voix basse. Mais si la princesse douairière voulait réitérer à Marie l'assurance de son inaltérable amitié, elle ne crut point devoir alarmer ce cœur affectueux. À Grotius seul appartenait le droit de révéler la vérité aux siens.

On se sépara tard dans la nuit, et le dernier mot des patriotes hollandais fut :

— Nous resterons.

Ayant été informés qu'un télégramme chiffré avait été envoyé de Suisse à l'ex-sous-préfet de Roanne avant-hier soir à Paris, MM. Couturier, juge d'instruction, et Goron, chef de la sûreté, se rendaient hier matin au domicile de M. Riffard, 43, rue Monsieur, afin de rechercher ce télégramme qui était daté de Genève et paraissait émaner de M. Bex.

Immédiatement, le chef de la sûreté prit ses dispositions pour se rendre dans cette ville, mais auparavant, accompagné de M. Couturier, il passa à l'administration des télégraphes, rue de Grenelle, afin de saisir les dépêches émanant de Suisse et pouvant avoir trait à l'affaire.

Il trouva immédiatement un télégramme signé du directeur de l'hôtel Clerc, à Martigny (Suisse) adressé à M. Riffard, à Roanne. Ce télégramme, qui n'avait pas été expédié à son destinataire, annonçait en quelques mots la mort de M. Bex.

Le chef de la sûreté envoya sur-le-champ une dépêche au chef de la police de Martigny pour lui demander la confirmation officielle de la nouvelle. A cinq heures, la réponse arrivait, affirmant l'authenticité de la mort de l'agent de change de la rue Drouot, sans toutefois donner aucun détail sur la façon dont cette mort était survenue.

Ce n'est que dans la soirée, très tardivement, qu'un second télégramme du chef de la police de Martigny, répondant à une deuxième dépêche du chef de la sûreté, apprenait que M. Bex s'était suicidé, sans indiquer la nature de ce suicide.

Dans ces conditions, le voyage de M. Goron a été jugé inutile. M. Couturier s'est contenté d'adresser à la justice helvétique la photographie de M. Bex, afin que l'identité de ce dernier soit dûment constatée.

INFORMATIONS

M. de Torcy, lieutenant-colonel du 109^e de ligne, vient d'être nommé attaché militaire à l'ambassade de France près l'empereur d'Autriche. Cet officier supérieur est breveté d'état-major. Il est également accrédité à Belgrade et à Bucharest où la France n'a pas de représentation militaire permanente.

LES CONVERTIS !

Au Sénat, dans un grand discours budgétaire, l'opportuniste M. Tirard a formellement désavoué les conseils de modérations donnés au parti républicain par M. Challemeil-Lacour.

A propos des odieuses lois scolaires, il a tenu ce langage :

« M. Tirard. — Messieurs, je crois qu'en agissant comme nous l'avons fait, nous avons fait une chose bonne, une chose sage.
» Nous avons fait une chose bonne, utile; nous nous en félicitons et NOUS NE SOMMES PAS PRÊTS DE REVENIR EN ARRIÈRE.
» (Très bien ! très bien ! et applaudissements à gauche.) »

Voilà la déclaration d'un « modéré ».

S'il est, parmi les catholiques, quelques naïfs qui soient tentés de verser un pleur d'attendrissement en lisant le discours de M. Challemeil, il fera bien de retenir ses larmes et de rentrer son mouchoir.

LA FRANC-MACONNERIE ET LA FRANCE

Il se fait actuellement en Italie une certaine agitation « contre la guerre » qui a déjà provoqué dans quelques grandes villes d'importantes manifestations, où la politique allemande de M. Crispi a été assez malmenée. Ce mouvement n'est pas pour plaire au gouvernement italien et à ses appuis dont l'un des principaux est la Franc-Maçonnerie. Aussi, le grand-maître de la Franc-Maçonnerie italienne, Adrien Lemmi, vient-il d'envoyer aux Loges une circulaire pour leur signifier qu'elles ne peuvent prendre part officiellement à cette agitation, parce qu'elle restreint le champ de la propagande pour la paix en ne s'occupant que des rapports entre l'Italie et la France, et qu'elle prend ainsi un caractère de lutte de parti. — M. Lemmi est pour la fraternité des peuples, mais non pour la fraternité avec la France. A vrai dire, nous aimons autant ça.

D'après certains journaux, l'impératrice Eugénie aurait été l'objet de vives sollicitations de la part des chefs du parti victorien pour l'amener à faire une pension au jeune prétendant pour lui permettre de tenir un rang en rapport avec sa situation. L'impératrice a déclaré qu'elle ne voulait pas se mêler à la politique et opposé un refus formel à ces demandes.

On rira longtemps, dans l'Allier, de la fausse alerte du 22 décembre à Montluçon. La peur du boulangisme affole le gouvernement. Qu'on en juge par cette dépêche :

« Montluçon, 23 décembre.

» Vingt brigades de gendarmerie sont arrivées ce matin de divers points du département, ce qui a fait croire à la venue du général Boulanger.

» 5,000 à 6,000 personnes se sont rendues cette après-midi à la gare pour attendre le train de Paris qui arrive à 3 heures.

» Un détachement de troupes et les gendarmes gardaient les abords du débarcadère.

» Le général n'est pas venu; on sait que le député du Nord avait prévenu ses partisans et avait écrit une lettre de blâme au sujet de l'abus que l'on pourrait faire de son nom.

» Un banquet a lieu ce soir : la circulation a été interceptée dans toutes les rues qui aboutissent à la salle où sont réunis les convives.

» Les mesures prises en cette circonstance font l'objet de commentaires divers. »

LES ELECTIONS PARTIELLES

On nous assure que M. Floquet, vexé des indiscretions qui sont commises tous les

jours à propos de ses projets, vient de déclarer qu'il combattrait la proposition tendant à supprimer les élections partielles. Néanmoins, il ne posera pas la question de confiance.

M. Edouard Charton, sénateur, écrit qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, il deviendra entièrement étranger à la direction du *Magasin pittoresque*, dont il a été le rédacteur en chef pendant 56 ans, c'est-à-dire depuis sa fondation en 1833.

On annonce la mort, à Grenoble, du colonel Gras, qui a donné son nom au fusil qui avait remplacé le chassepot après la guerre. Le colonel était à la retraite depuis deux ans.

Une légende sur le *Chevalier de Maison-Rouge*, qui va être joué à la Porte-Saint-Martin :

On dit que le célèbre drame d'Alexandre Dumas sert toujours de préface aux révolutions.

Sa première représentation date d'août 1847; quelques mois plus tard, le 24 février, éclatait la révolution qui, d'ailleurs, se fit sur l'air des *Girondins*: Mourir pour la patrie! — En 1870, reprise du *Chevalier de Maison-Rouge*; quelques mois après arrivent les événements du 4 septembre.

Qu'aurons-nous cette fois ?

Rappelons, à titre de curiosité, que le sujet du drame d'Alexandre Dumas est la conspiration d'un gentilhomme angevin, qui voulait sauver la reine Marie-Antoinette et l'arracher de la prison du Temple.

Cette conspiration, dont le récit est tout au long dans les mémoires du temps, est connue sous le nom de « complot de l'œillet rouge », parce que c'est au moyen d'un bouquet de ces fleurs que la Reine fut avisée du plan d'évasion.

Un bouquet d'œillets rouges, la fleur favorite du général Boulanger! (*Figaro*.)

DEDIE AUX LIBRES-PENSEURS

L'*Unità cattolica* de Turin rapporte que dans une commune des Romagnes, où existait une statue vénérée de saint Sébastien, dans une vieille chapelle, les conseillers municipaux décidèrent la démolition de la chapelle : aux reproches des fidèles les menaçant de la colère divine, ils répondirent qu'ils prenaient à leur compte toutes les excommunications qu'ils pourraient encourir. Trois d'entre eux travaillèrent même à la démolition.

Déjà, raconte l'*Unità*, la statue vénérée était enlevée de l'autel quand l'un des conseillers, qui y portait la main avec ardeur, sent une vive douleur à cette main; le mal gagne tout son corps; il tombe évanoui et meurt sans reprendre connaissance. Presque au même moment, un coup d'apoplexie foudroie un de ses complices. Le troisième, seul survivant, est depuis lors frappé de paralysie et ne peut plus blasphémer.

Elle le regarda : lui aussi conservait sur le visage des traces de préoccupation.

Leurs mains se serrèrent; Grotius n'ajouta rien.

Durant le dîner, si gai d'ordinaire, peu de mots furent échangés. Les enfants se demandaient ce que leur père pouvait avoir à leur dire; Marie repassait dans sa mémoire les graves paroles échangées quelques heures auparavant entre Grotius, Hoogenboris et Ledenberg. Le regard du chef de famille interrogeait l'avenir des êtres chers groupés autour de lui. Cornélie seule échappait à la préoccupation qui pesait sur l'esprit de tous. Devant son jeune et pur regard passait sans cesse une image aimée. Elle entendait résonner à son oreille une voix connue; elle croyait son bonheur certain comme le lever des belles aurores et la floraison des roses. Aucun nuage sur ce ciel de printemps.

Celui qu'elle aimait, elle croyait l'avoir chéri toujours, tant il était profondément entré dans son âme. D'abord il lui avait semblé le frère aîné de Cornélie, de Pieter et de Dietrich; puis, il prit une place autre et plus grande dans sa pensée. Elle lui dut des espérances et des aspirations nouvelles. Un jour vint où tout ce qu'elle attendait de bon dans la vie lui parut tenir dans les mains qui se tendaient vers elle. Aucun obstacle ne pouvait la séparer de celui qu'elle avait librement choisi. Grotius servait au jeune homme de tuteur, pres-

L'impression fut tellement profonde que la démolition de la chapelle n'était aussitôt arrêtée, et la statue de saint Sébastien replacée sur son autel.

LA SALETTE ET M^{re} DARBOY

Nous lisons dans le numéro de décembre des *Annales de l'Archiconfrérie réparatrice* :

En 1867, aux fêtes de la canonisation des saints japonais, M^{re} Darbois, alors archevêque de Paris, jeta en rencontre Maximin, l'enfant de la Salette, devenu un homme, et à Rome lui-même à cette époque. L'illustre prélat eut un entretien d'une gravité étonnante avec le témoin de l'apparition. La mort toute récente, à Jérusalem, de M. Petit, vicaire général de Paris, nous permet de donner à nos lecteurs la substance de cet entretien, dont M. Petit avait été le témoin auriculaire et qu'il a raconté, avant sa mort, à un de ses amis.

Abordant de front le fait de la Salette, M^{re} Darbois dit à Maximin :

— Voyons, Maximin; jusqu'alors vous avez joué un rôle singulier, qui a pu tromper la foule : sûrement, vous n'y croyez pas vous-même à ce rôle de voyant !

— Comment, monseigneur, vous oseriez mettre ma foi en suspicion ? Si, si, je crois à la Salette !

— J'admets volontiers que votre récit a fait du bien; maintenant que vos intentions ont été réalisées, avouez, entre nous, Maximin, que vous ne croyez pas à ce que vous avez raconté ! Il est temps que cette comédie cesse.

— Monseigneur, répondit avec force Maximin blessé, il est aussi vrai que la Dame de la Salette m'est apparue et m'a parlé, qu'il est vrai qu'en 1870 nous serons fusillés par les communards !

Et M^{re} Darbois d'applaudir en riant. En ce temps-là, quelques années seulement nous séparaient de la Commune et de ses forfaits; mais les esprits étaient loin, bien loin de ce règne de la terreur. L'Empire était debout et glorieux, et M^{re} Darbois pouvait croire à une autre fin que celle qui lui était annoncée. Le souvenir de cette prophétie parut même ne laisser aucune trace dans l'esprit du prélat.

Nous sommes dans l'année terrible. L'ennemi a envahi la France sur les cadavres de nos soldats, tombés sous les balles d'une armée supérieure en nombre. L'émeute a triomphé dans Paris, et les frères se massacrèrent cruellement, en présence des Prussiens triomphants. M^{re} l'archevêque de Paris est arrêté à la tête des gens honnêtes de la capitale, à la tête des religieux et des prêtres dont le sang innocent coulera bientôt.

L'archevêque est à la Conciergerie; puis il est transféré à la Roquette; et la prophétie de Maximin ne semble pas revivre dans ceux qu'il s'obstinait à appeler ses enfants. Mais l'ordre arrive de conduire l'archevêque à Mazas. C'était le lever du rideau qui laissait voir la mort à bref délai.

En route pour Mazas, M^{re} Darbois frappa tout-à-coup de sa main l'épaule de son compagnon de voyage et lui dit :

— Eh bien ! monsieur Petit — celui-là

que de père; Marie le traitait avec une bonté souriante. Jamais encore, il est vrai, Cornélie et Jean de Mombas n'avaient échangé de ces mots qui lient les destinées. Mais qu'en avaient-ils besoin ? Ne sentaient-ils pas qu'il s'aimaient ? Ne s'entendaient-ils pas mille fois mieux qu'ils ne l'eussent fait avec les confidences les plus intimes ?

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

TOURNÉE PLET

TÉTREL, ex-Directeur du théâtre d'Amiens, administrateur.

SAMEDI 29 Décembre 1888

Avec le concours de

M. PLET, du Palais-Royal; M^{lle} CARINA, du Palais-Royal; M. LEGENAY, du Vaudeville; M. PAUL CHAUB, du Vaudeville; M^{lle} BLANCHETEAU, du Palais-Royal; M. G. BARBIER, du Gymnase; M. LEGENAY fils, du Théâtre Cluny.

Une seule représentation du grand succès du théâtre du Palais-Royal

LE PARFUM

Comédie en 3 actes, de MM. Er. Blum et R. Toché.

On commencera par

HORACE ET LILINE

Comédie en 1 acte, par M. Er. Blum.

Bureaux : 8 heures. — Rideau : 8 heures 1/2.

— Nous mourrons ! ajouta mentalement Barneveld.

II

L'ARRESTATION

Le soleil se levait quand Grotius s'assit à son bureau. Un pli soucieux traversait son front, et, sous l'obsession d'une pensée qu'il s'efforçait vainement d'éloigner, le travail lui parut d'abord difficile. Pourtant, dans ce cerveau si magnifiquement organisé, le génie domptait aisément d'habitude les préoccupations de la vie. Il fallait que son inquiétude fût grande pour qu'il posât ainsi fréquemment la plume et s'abandonnât à une rêverie, dont il sortait de plus en plus assombri. Il travailla de la sorte jusqu'au moment où la cloche du déjeuner se fit entendre, car il était interdit de pénétrer dans son appartement durant les heures réservées à l'étude.

Il éprouva une sorte de soulagement lorsque cette voix de bronze l'appela au rez-de-chaussée, où il allait se retrouver en famille, reposer ses regards sur des êtres chers et faire trêve, pour un instant, aux soucis qui s'aggravaient chaque jour en présence des événements.

Sa femme se tenait d'habitude, avec Cornélie, dans un parloir dont les panneaux couverts de sculptures alternaient avec des toiles d'anciens maîtres. Des merveilles venues de l'Inde le déco-

raient. Sur des meubles rares s'entassaient les productions des deux mondes. A côté de la fenêtre, deux métiers à broder prouvaient à la fois l'habileté et la vie laborieuse des deux femmes. Enfin, des fleurs égayaient ce réduit, dont on eût dit le paré semé de pierreries. Le soleil, en passant à travers les verrières, colorait les marbres avec une variété chatoyante. Non loin de leur mère et de leur sœur se tenaient trois jeunes garçons, également beaux de visage, mais chez qui rien ne respirait encore les luttes de la vie, les projets conçus et les ambitions caressées. Entourés d'une atmosphère de tendresse, les trois adolescents se laissaient vivre, sans songer que la vie est remplie de luttes, et qu'il faut, pour les soutenir, se cuirasser le cœur et se fortifier l'esprit.

Le regard de Grotius se reposa une seconde sur chacun d'eux avec une expression dans laquelle se lisait une vague inquiétude.

— Après le déjeuner, leur dit-il, vous me rejoindrez dans mon cabinet.

— Oui, père, répondirent à la fois Cornélius, Pieter et Dietrich.

Cornélie jeta ses deux bras autour du cou de son père.

Il l'embrassa tendrement, caressa ses cheveux blonds, et tendit la main à Marie.

— Tu me sembles pâle ce matin, lui dit-il.

même qui avait entendu Maximia à Rome — vous rappelez-vous notre entretien avec Maximin, en 4867, et la prophétie qu'il nous fit ? Nous y sommes !

On sait le reste : M^r l'archevêque tomba sous les balles des cannibales qui terrorisaient Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Chambre consultative des Arts et Manufactures Renouvellement partiel

Les électeurs inscrits sont convoqués le dimanche 30 décembre 1888, à l'effet de procéder au renouvellement partiel, triennal, des membres de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur.

La série sortante se compose des membres rééligibles dont les noms suivent :

MM.

Lambert-Lesage (Pierre), président.
Grillaud dit Laroche (Auguste), négociant.
Duvau (Louis), négociant à Varrains.
Sabatier (Emile), négociant.

Il sera procédé en outre au remplacement de MM. Regnard (Prosper), décédé, et Loiseleur (Eugène), démissionnaire, membres de la série sortante en 1892.

Le vote aura lieu à la Mairie de Saumur.

Le premier scrutin pour le remplacement des membres de la série sortante ouvrira à 9 heures du matin, et sera clos à midi.

Le deuxième scrutin pour le remplacement de MM. Regnard et Loiseleur ouvrira à une heure et sera clos à quatre heures.

UN OFFICIER BLESSÉ

Le 47 décembre, M. Pierre de la Bouillierie, officier au 3^e dragons, à Nantes, a été blessé par accident. Son cheval s'est abattu sous lui et le jeune homme a eu la clavicule cassée et le genou fortement contusionné. L'état du blessé est satisfaisant, et tout fait espérer une guérison prompte.

M. Pierre de la Bouillierie est le 3^e fils du comte Joseph, dont le fils aîné, également officier de cavalerie, a été tué si malheureusement au mois d'août dernier.

L'ANNIVERSAIRE DU COMBAT DE MONNAIE

Diverses sociétés se sont rendues dimanche au cimetière de Monnaie pour prendre part à la manifestation annuelle en l'honneur des soldats morts en cet endroit pendant la guerre de 1870-71.

Plusieurs discours ont été prononcés au pied du monument commémoratif par MM. Tiphaine, maire de Monnaie, Belle et Pesson, députés d'Indre-et-Loire, Pitard et Doriéans.

UN MEURTRE. — Dimanche dernier, un meurtre a été commis dans la commune de Saint-Clément-de-la-Place, canton du Louroux-Béconnais, arrondissement d'Angers.

Plusieurs personnes étaient dans une auberge du bourg, chez le sieur Bessonnet; parmi elles, Heulin, domestique au château des Brosses, et Gaudin, journalier. Une querelle futile s'éleva entre eux. Vers 40 heures, ils sortirent, se disputant toujours.

Tout à coup, saisi de fureur, Gaudin entra chez lui, prit une vieille baïonnette toute rouillée emmanchée d'un morceau de bois, revint sur Heulin et lui donna un coup terrible dans le ventre. Le malheureux, transpercé de part en part, s'affaissa dans une mare de sang. 40 minutes après, il rendait le dernier soupir.

On prévint immédiatement les gendarmes de Bécon, qui trouvèrent Gaudin chez lui, dans son lit, en train de déguster bien tranquillement une tasse de chocolat. Il déclara que s'il se fût douté de l'issue tragique de l'aventure, on ne l'aurait point trouvé là.

Heulin était âgé de 37 ans. Il avait un caractère extrêmement doux.

TOUJOURS LES VAGABONDS

Mercredi soir, une jeune fille d'une quinzaine d'années, dont les parents habitent le village de la Caillottière, commune de la Cornuaille, arrondissement d'Angers, rentrait chez elle après avoir travaillé la journée dans une ferme voisine. Elle suivait la route quand deux hommes, de ces vagabonds qui

infestent le pays, se jetèrent sur elle, la maintenaient fortement et, avec son mouchoir, lui font un solide bâillon. Bientôt arrive un troisième individu, armé d'un long couteau qu'il met sous la gorge de la jeune fille en lui faisant toutes sortes de menaces. Il était vers cinq heures et, à la nuit qui tombait, s'ajoutait un fort brouillard. Les gredins cherchèrent à emmener leur victime par un chemin isolé. Dans le parcours, au milieu des menaces de mort, ils lui enlevèrent tous ses effets, au point de la faire marcher nu-pieds dans la boue et les cailloux. Celui qui tenait le couteau et qui avait un accent étranger très prononcé recevait et portait les vêtements, qu'on retirait le lendemain, dans un fossé. Comme ils ne connaissaient pas le pays, ils arrivèrent sans s'en douter à l'entrée d'un village. Alors, pris d'inquiétude, ils voulurent lâcher la jeune fille; mais auparavant, ayant enlevé le bâillon, ils lui introduisirent dans la gorge le goulot d'une bouteille dont ils lui firent avaler le contenu. La jeune fille, plus morte que vive, la figure barbouillée de cirage et la bouche tout en sang, se jeta dans la première maison et raconta ce qui s'était passé. La personne qui la reçut crut, à l'odeur, qu'on lui avait fait prendre du pétrole.

La gendarmerie du Louroux, prévenue aussitôt, battit la campagne avec la plus grande diligence et inspecta toutes les fermes où on loge des *coureurs*, mais sans résultat. Tout le monde est dans l'épouvante.

La santé de la jeune fille n'est pas compromise.

Mardi dernier, la commune de Jarzé a été le théâtre d'un exploit cynégétique assez original : la chasse à huis clos d'un sanglier. La pauvre bête, vivement poursuivie par les chiens, sauta par dessus l'enclos du château de la Grénerie. Effrayée du tumulte, une des domestiques ferma aussitôt la grille et s'enfuit, mettant ainsi sous clef et la meute et l'animal. Les plus ardents parmi les chasseurs n'hésitèrent pas à prendre la place par escalade.

A peine étaient-ils sur la crête du mur, que le sanglier, poussé par les chiens, tentait une sortie. Feu de peloton sans résultat. Cependant la grille s'ouvrit et le gros de l'armée des chasseurs fit irruption. L'animal fut alors mortellement blessé de deux coups de feu par M. Plisson; mais il devenait dangereux, quand le jardinier de la maison l'attaqua bravement avec une bêche, et l'acheva. Après quoi, un des chasseurs, M. de Langotière, vint, au nom de tous, offrir des excuses à la châtelaine, M^{lle} de la Perraudière, pour avoir envahi son domicile privé, *manu militari*.

SOMMEIL EN FACTION

Emile-Benjamin Duvau, soldat au 2^e pontonniers, en garnison à Angers, est prévenu de sommeil étant en faction à la porte du quartier.

Dans la nuit du 14 au 15 novembre, Duvau fut trouvé, dans sa guérite, endormi, recouvert par la capote de faction, son mousqueton déposé dans un coin de la guérite.

Un adjudant qui rentrait put enlever le fusil sans que l'homme s'en aperçut.

Duvau prétend qu'écablé de fatigue, il n'a pas pu résister au sommeil.

Le fait reproché à Duvau n'est pas sans excuse; n'ayant plus qu'une demi-heure de faction à faire, il est resté seulement à peu près cinq minutes endormi.

Ce sommeil lui coûte deux mois de prison.

L'ÉVÊCHÉ DE POITIERS

On lit dans le *Figaro* :

« Un petit conflit entre la direction des Cultes et le Vatican.

« La question des évêchés est retardée par celle de M^r l'évêque de Poitiers.

« On sait en effet que la nomination de M^r Juteau n'est pas encore officielle et que des influences sont employées pour la faire annuler. S. S. Léon XIII aurait approuvé le choix, affirme-t-on au ministère, mais il n'a pas encore envoyé la bulle de préconisation.

« Le ministère refuse de procéder à la promotion du siège archiépiscopal de Cambrai et à l'élevation de six prêtres aux sièges épiscopaux vacants, aussi longtemps que M^r Juteau n'aura pas été préconisé. »

QUATRE MAÎTRESSES POUR UNE ÉLÈVE

Nous extrayons le passage suivant d'un discours de M. Bourgeois, député de la Vendée :

« Je cite un exemple. Dans une commune de mon département il y a, attachées à une école publique laïque, quatre maîtresses laïques. — QUATRE, entendez-vous le bien !

« Et savez-vous combien il y a d'élèves dans cette école ?

« Il y en a UNE et il n'y en aura pas plus.

« Et je puis citer d'autres écoles dans des conditions semblables. [Exclamations à droite.] »

On écrit d'Issé au *Courrier de Châteaubriant* :

« Mardi dernier, vers 4 heures du soir, M. Jean Renneaud, directeur de l'école communale, passé maître en l'art de la boxe, a donné une représentation à l'école des garçons.

« Il s'est pris de querelle avec son adjoint, on ne sait pour quelle cause, et après maintes passes, l'instituteur est sorti victorieux de la lutte.

« N'est-ce pas édifiant pour les enfants !

« Cela dispense de commentaires. Nous faisons un simple vœu : Qu'une personne charitable daigne procurer à ce brutal une paire de gants bien fourrés, qui lui permette de ménager ses poings et les côtes de ses adjoints. »

FAITS DIVERS

On expérimente en ce moment, à la Compagnie de l'Ouest, un système très intéressant inventé par un horloger, M. Pouchard, et qui a pour but d'obtenir automatiquement le remontage des régulateurs, horloges et pendules, et leur remise à l'heure journalière à grande distance en utilisant les fils électriques ordinaires.

Le remontage s'obtient à l'aide d'un petit moteur électrique inséré dans le rouage qui se met en action de lui-même, quand l'horloge a marché pendant un temps déterminé; il suffit de deux éléments d'une pile Leclanché pour actionner ce moteur qui, trois ou quatre fois par jour, remonte le ressort de la pendule ou le poids d'un kilo d'un régulateur.

La remise à l'heure automatique, au moyen de l'électricité, s'obtient également d'une façon simple et ingénieuse.

EMPOISONNEMENT D'UN SOUS-PRÉFET

M. Jaubert, sous-préfet de Barcelonnette, vient de mourir après quelques heures d'horribles souffrances, par suite de l'absorption d'un poison violent administré par erreur en place d'une potion calmante qui lui avait été ordonnée.

Ne cherchez pas ailleurs ! — Ne dépensez pas votre argent inutilement, et croyez les milliers de personnes qui ont hautement affirmé et déclaré que les Pilules Suisses seules leur produisaient un effet bienfaisant. — La Maison-Dieu (Nièvre), le 7 août 1888. — Depuis quelques années, je souffrais d'un mal d'estomac, dont aucun remède n'avait pu me guérir. Une seule boîte de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 m'en a débarrassé complètement. (Sig. lég.) A. Ricourt.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 décembre.

Au lendemain de Noël, les vides sont nombreux autour de la corbeille; aussi la Bourse est-elle calme : 3 0/0, 82.82; 4 1/2 0/0, 104.02.

Les transactions sont actives sur le Crédit Foncier à 1.367. Les obligations des emprunts fonciers et communaux émises en 1879, 1880 et 1885 sont recherchées en raison de leurs nombreux tirages et de l'importance des lots qui y sont attachés.

La Société Générale donne lieu à un bon courant d'affaires vers 465.

La Banque de Paris est tenue très ferme à 890.

La hausse du Crédit Mobilier qui en quelques séances a passé de 440 à 460 a été très remarquable. Le conseil d'administration informe les actionnaires dont les titres ne portent pas l'estampille de la réduction du capital social de 40 à 30 millions qu'ils doivent les présenter au siège social, 15, place Vendôme, pour l'accomplissement de cette formalité. En outre, les porteurs d'actions sont prévenus qu'un acompte de 12 fr. par action à valoir sur le dividende de 1888 sera payé à partir du 2 janvier, sous déduction de l'impôt, à raison de 11.34 par titre au porteur, contre remise du coupon n^o 13 et de 11.64 sur présentation des récépissés pour les titres nominatifs.

Le Panama est plus calme aujourd'hui. L'action revient à 135; l'obligation à lots cote 247.50.

On remarque de bons achats sur la Foncière-Vie, en prévision de la hausse qui doit résulter des excellents résultats de l'exercice 1888 permettant la distribution d'un dividende supérieur à celui de l'an dernier.

L'action Comet Mining vaut 17.50; la Comet Smelting Works est à 18.50 et 19. Nos chemins de fer sont fermes.

MARCHÉ de Saumur du 22 Décembre 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Boeuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	18 58	Veau	2 —
Méteil	15	Mouton	1 50
Seigle	10 63	Porc	1 50
Orge	10 26	Poulets la couple	4 —
Avoine	9	Dindonneaux	12 —
Sarrasin	10	Oies	11 —
Haricots blancs	18	Canards	5 —
Haricots rouges	16	OEufs la douzaine	1 25
Fèves	—	Foin, la charretée de 780 kilog.	70 —
Noix	8 50	Luzeerne	60 —
Châtaignes	15 50	Paille	45 —
Sel les 100 kil.	15	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Son	14	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pommes de terre, la barrique	10	les 52 kilog. 500	34 —
Farine, la enluse de 157 kilog.	54	Id. 2 ^e	31 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	Id. 3 ^e	28 —
Id. 2 ^e id.	3333	Charbon de bois, les 100 kil.	16 —
Id. 3 ^e id.	3188	Charb. de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 115
Champigny	115
Varrains	115
Bourgueil	115
Restigné	115
Chinon	115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	75
Saint-Léger et environs	65
Varrains et environs	75
Le Puy-N.-Dame et environs	70
La Vienne	55
Cidre de Bretagne	la barrique 35 fr.
Cidre de Normandie	40
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 50 fr.
Vinaigre de vin	35

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 22 décembre :

TEXTE : *Courrier de Paris*, par Pierre Véron. — Au jour le jour, par Hugues Le Roux. — Nos gravures : Nouveau système de halage funiculaire des bateaux, à l'écluse de Gravelle; La fontaine monumentale de l'Exposition; L'Exposition de 1889, à l'esplanade des Invalides; S. Em. le cardinal Lavignerie; M. Cluseret. — A l'omnibus. — Le chien du duc d'Enghien, par Henri Welchinger. — *Malentendu*, nouvelle par Ch. Legrand. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boissard. — Bibliographie. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Chronique du sport. — Les livres illustrés. — Le monde financier. — Rébus.

GRAVURES : L'Exposition universelle : La fontaine monumentale; Les terrassements sur l'emplacement de la fontaine monumentale. — Paris : A l'impériale à volonté ! — Le halage mécanique des bateaux sur les canaux. — Portrait de S. Em. le cardinal Lavignerie. — *Notre supplément* : L'exposition de 1889 : L'Esplanade des Invalides. — M. Cluseret. — Le théâtre illustré : Opéra-comique : L'Escadron volant de la Reine. — Les livres illustrés. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 29 décembre

Représentation extraordinaire avec le concours de M. Paulus, le chanteur populaire, dans son répertoire nouveau.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommes MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODART, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROUSTEAUX.

Les créanciers de la faillite du sieur Alfred Rousteaux, négociant en vins à Saint-Cyr-en-Bourg, sont invités à se présenter, le vendredi 28 décembre 1888, à 1 heure, chez M. Bonneau, 33, rue d'Alsace, à Saumur, l'un des syndics de la faillite, à l'effet de toucher un 3^e et dernier dividende de 9.315 1/0.
Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

Très vaste Établissement

NOMMÉ

VILLA PLAISANCE

Situé à 1 kilomètre de Saumur, Aménagé pour Fêtes, Noces et Banquets

Avec Jardins, Bosquets et Jeux de toutes sortes.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 5 janvier 1889,

En l'étude de M^e LE BARON, notaire,

I

UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située à Saint-Florent, et occupée par les époux HY.

II

UNE MAISON

AVEC COUR, JARDIN ET VIGNE

Située sur la route du Pont-Fouchard à St-Florent, et louée à M. RIO.

Le tout dépend des successions de M. et M^{me} BERNARD.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23, hôtel Blancler.

A VENDRE

Maison d'habitation

ET

VASTE USINE

Occupées par M. FUSEILLIER, constructeur-mécanicien à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

AVEC OU SANS MATÉRIEL

S'adresser à M^e AUBOYER.

A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

JOLIE PROPRIÉTÉ

DITE L'ERMITAGE.

Située commune de Bagnoux, route du Pont-Fouchard, à 1 kilomètre de Saumur.

Comprenant :

Maison d'habitation, beaux jardins, clos de vigne et servitudes.

S'adresser, pour traiter, à M. DUPONT, propriétaire, qui l'habite.

A VENDRE

Ou à Louer présentement

VASTE IMMEUBLE

Situé à Angers, au centre de la ville,

Où s'exploitait un important café, et propre à tout établissement commercial.

Conditions avantageuses.

S'adresser à M^e GASNIER, notaire à Angers.

Étude de M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889.

DEUX MAISONS

De COMMERCE

L'une, rue d'Orléans, 41; L'autre, rue de la Tonnelle, 20.

S'adresser à M. REGNEAU-GUITTON, ou à M^e BRAC, notaire.

Études de M^e GALAIS, notaire à Ligné, et de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 6 janvier 1889, à midi, à Candès, en la maison de M^{me} veuve DUPUY.

On vendra notamment :

Quatre lits complets, tables, chaises, armoire, glaces, pendules, vaisselle, batterie de cuisine;

Futaillies, bouteilles vides, vin en bouteilles;

Foin, bois de chauffage, coffre à avoine;

Ustensiles aratoires et autres;

Objets divers.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Rue d'Alsace, 27.

S'adresser à M. Paul GUÉGIN, rue d'Alsace, 29.

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

Noël et le Jour de l'An

CHAPELERIE ROUSSEAU

Rue Saint-Jean, 50, Saumur.

Grand assortiment de Chapeaux souples et imperméables, provenant de la Maison LAVILE et autres.

FANTAISIES ALEXANDRE, pour Dames, Fillettes et Bébés, Toques, Fourrures en tous genres, le tout de la Dernière Mode et à Prix Réduits.

Chapeaux pour Prêtres, Bonnet grec, ainsi qu'un Grand Choix de Rabats.

Atelier spécial de Fabrication qui permet de livrer sous 24 heures toute Commande ainsi que les Réparations.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleurs contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

M^{me} RICHARD, Rue Saint-Jean, n° 20

Saumur, demande une bonne apprentie et une apprentie pour les Modes.

GRAINS ET FOURRAGES

L. BRUNET

23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon marché.

Prix spécial pour l'année.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

ON DEMANDE un Apprenti boulanger, chez M. DEGHEZELLE, quai de Limoges, n° 67.

M^{me} MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

AVIS

M. L. GUIGNON a l'honneur de prévenir sa clientèle que depuis le 19 novembre, le sieur E. NOYERS, marbrier, ne fait plus partie de son personnel.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

A l'Occasion du Jour de l'An
BICHE
PÂTISSIER
PLACE DE LA BILANGE
Grand Assortiment de Bonbons à 1 f. 70 le demi-kil.
Beau choix de Boîtes, Coffrets, Sacs, etc., pour Étrennes
A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

ETRENNES DE 1889
Épicerie Parisienne
M^{on} IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
Rayon spécial de Coniserie
Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc. Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale toute concurrence.
Coffrets et Cartonnages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine, modèles les plus nouveaux.
Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS
HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

IMPRIMERIE PAUL GODET
4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.
CARTES DE VISITES
Cartes vélin, caractères droits..... 1 50
— bristol — 2 »
— — anglaises et bâtarde..... 2 50
Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et 3 50
— taille-douce..... 4 »
Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure.
Poste : 30 centimes en plus.
LITHOGRAPHIE
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean
G. DOUESNEL
P. ANDRIEU, Succ^r.
CHOCOLATS FÉLIX POTIN
Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n° 3.
CAFÉS GRILLÉS
Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 %	82 85	82 80	Est	785	783 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	424	528
3 % amortissable	86 70	86 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1277 50	1280	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	529 75	525	Est	387 25	386 50
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1185	1185	— 1865, 4 %	521 50	522 75	Midi	402 50	403 50
4 1/2 % (nouveau)	103 90	103 92	Nord	1630	1622 50	— 1869, 3 %	406	403 50	Nord	414 50	416
Obligations du Trésor	508	508	Orléans	1327 50	1325	— 1871, 4 %	398	400	Orléans	405 50	403 25
Banque de France	3940	3930	Ouest	910	910	— 1875, 4 %	517 50	514 50	Ouest	401 75	402
Société Générale	460	460	Compagnie parisienne du Gaz	1428 75	1425	— 1876, 4 %	513 50	513	Paris-Lyon-Méditerranée	404	404 25
Comptoir d'escompte	1027 50	1037 50	Canal de Suez	2190	2192 50	Bons de liquid. Ville de Paris	517	517 25	Paris-Bourbonnais	398 50	399 25
Crédit Lyonnais	610	605	C. gén. Transatlantique	577 50	577 50	Obligations communales 1879	474 75	474 75	Canal de Suez	586 50	587
Crédit Foncier, act. 400 fr.	1365	1365	Russe 5 0/0 1870	108 50	104 25	Obligat. foncières 1879 3 %	474	473 50	Panama 6 0/0	170	130
Crédit mobilier	440	445				Obligat. foncières 1 83 3 %	390	392			
Canal Intér.-Panama	148 25	138 75									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.